

Conseil en création d'entreprise

RS3558 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	310
Formacode(s)	44569
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

BPIFRANCE FINANCEMENT · SIRET : 32025248901075

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le certificat de compétence professionnelle de conseil en création d'entreprise (CCP CCE) concerne de façon privilégiée les domaines d'activité professionnels listés ci-dessus.

Le certificat de compétence professionnelle de conseil en création d'entreprise (CCP CCE) relève des domaines du développement territorial et de l'emploi.

Il peut concerner tout secteur d'activité et être exercé au sein d'une structure privée, associative ou publique.

Le professionnel titulaire de ce certificat peut par exemple (liste non exhaustive) exercer son activité au sein de :

- grandes entreprises pratiquant l'intrapreneuriat / l'essaimage
- cabinets d'audit / conseil
- associations locales ou réseaux d'envergure nationale d'accompagnement à la création d'entreprise
- réseaux de financement publics ou privé
- organisations professionnelles
- réseaux consulaires
- collectivités territoriales
- établissements publics favorisant l'insertion professionnelle, le retour à l'emploi, le développement économique territorial et/ou l'innovation
- organismes de formation
- structures de l'économie sociale et solidaire

Les compétences de ce certificat de compétence professionnelle sont par exemple mobilisées dans le cadre des emplois suivants (liste non exhaustive) :

- conseiller création d'entreprise
- conseiller essaimage
- chargé d'affaires
- chargé de développement économique
- conseiller insertion / orientation
- conseiller emploi
- ...

Le certificat de compétence professionnelle de conseil en création d'entreprise (CCP CCE) atteste de la capacité d'un conseiller à accompagner toute personne dans ses démarches de validation et de concrétisation d'un projet entrepreneurial en lui apportant les informations, la méthodologie, les conseils et les contacts utiles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences de conseil en création d'entreprise sont exercées en général en autonomie, sous la supervision d'un directeur ou d'un chef de service. Elles sont exercées dans le respect de la Charte Qualité des réseaux signés en 2000 dans le cadre du Conseil national de la création d'entreprise, en cohérence avec les travaux de la

Commission accompagnement.

1. Conduire un entretien individuel avec un porteur de projet de création d'entreprise dans le respect des règles déontologiques et du cadre réglementaire en :

- mettant en place une communication propice à la relation d'accompagnement,
- adoptant une posture bienveillante,
- mobilisant une technique et un schéma d'entretien appropriés,

afin de qualifier l'état d'avancement du projet et d'identifier ses besoins en matière d'orientation, d'information, d'accompagnement et de conseil.

2. En fonction du ou des besoins identifiés, transmettre au porteur de projet par différents moyens (entretien physique, téléphonique, réunion collective, ...) les informations nécessaires à la poursuite du projet entrepreneurial : méthodologie, ressources et contacts utiles.

3. Apporter un appui au porteur de projet de création d'entreprise sous la forme d'un accompagnement méthodologique, technique et humain portant sur les différentes dimensions du montage d'un projet entrepreneurial (modèle économique, étude de marché, prévisions financières, forme juridique, financements, formalités, ...) en identifiant les problématiques nécessitant une expertise - et en réalisant éventuellement directement certaines d'entre-elles - afin d'établir un plan d'actions personnalisé facilitant la concrétisation du projet.

4. Réaliser une analyse globale et de chacune des dimensions du projet entrepreneurial en mobilisant des expertises internes ou externes afin d'établir un diagnostic de son réalisme / sa viabilité économique.

5 A partir de l'analyse ayant permis d'établir un diagnostic du projet entrepreneurial et de l'appui d'experts internes ou externes, émettre un avis argumenté sur son réalisme / sa viabilité économique ainsi que des recommandations en vue de :

- sa concrétisation dans les meilleures conditions (octroi de financement, ...)
- ou, le cas échéant, de la réorientation du projet ou du porteur en cas d'abandon.

6. Accompagner le créateur d'entreprise par un appui méthodologique, technique et humain portant sur le déploiement de la nouvelle entreprise en identifiant si besoin les expertises internes ou externes à solliciter - et en réalisant éventuellement directement certaines d'entre-elles - pour permettre au créateur d'être autonome sur le pilotage des différentes fonctions de l'entreprise.

Les compétences 1.1 à 2.2 concernent indifféremment les trois niveaux de certification : GENERALISTE, REFERENT et EXPERT.

Les compétences 3 à 6 concernent uniquement les niveaux de certification : REFERENT et EXPERT.

1.1 Qualifier l'état d'avancement du projet en fonction de la méthodologie de création d'entreprise

1.2 Identifier les besoins du porteur de projet en matière d'orientation, d'information, d'accompagnement et de conseil

1.3 Mettre en place le schéma d'entretien suivant : accueillir, cadrer et rassurer, écouter, apporter des réponses, résumer, se projeter

1.4 Employer la technique de l'entretien semi-directif

1.5 Adapter sa communication en fonction des habiletés du porteur de projet et de son mode de communication préférentiel

1.6 Adopter une posture adaptée au contexte d'intervention et caractérisée par la bienveillance

1.7 Respecter les règles déontologiques

1.8 Respecter le cadre réglementaire

1.9 Partager le diagnostic de l'état d'avancement du projet et de ses besoins avec le porteur de projet

2.1 Transmettre au porteur de projet la méthodologie générale et le processus de préparation d'un projet entrepreneurial.

2.2 Apporter les ressources méthodologiques, contacts et ressources personnalisés et pertinents

3. Apporter un appui au porteur de projet de création d'entreprise sous la forme d'un accompagnement méthodologique, technique et humain portant sur les différentes dimensions du montage d'un projet entrepreneurial* en :

REFERENT identifiant les problématiques nécessitant une expertise

EXPERT identifiant les problématiques nécessitant une expertise et en réalisant directement certaines d'entre-elles afin d'établir un plan d'actions personnalisé facilitant sa concrétisation.

- Dimensions du projet entrepreneurial : bilan personnel, modèle économique, étude de marché, prévisions financières, forme juridique, financements, formalités, ...

4. Réaliser une analyse globale et de chacune des dimensions du projet entrepreneurial :

REFERENT en sollicitant des expertises internes ou externes

EXPERT de façon autonome et en sollicitant exceptionnellement les expertises internes ou externes ad hoc

afin d'établir un diagnostic de son réalisme / sa viabilité économique.

5. A partir de l'analyse ayant permis d'établir un diagnostic du projet entrepreneurial, émettre un avis argumenté sur son réalisme / sa viabilité économique ainsi que des recommandations en vue de :

- sa concrétisation dans les meilleures conditions
- ou, le cas échéant, de la réorientation du projet ou du porteur en cas d'abandon.

6. Accompagner le créateur d'entreprise par un appui méthodologique, technique et humain portant sur le déploiement de la nouvelle entreprise en :

REFERENT identifiant les expertises internes ou externes à solliciter

EXPERT réalisant directement différentes expertises ou en mobilisant si besoin des experts internes ou externes pour permettre au créateur d'être autonome sur le pilotage des différentes fonctions de l'entreprise.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation certifiante nécessite de pouvoir justifier d'un niveau de formation équivalent à un Bac + 2 assorti d'une expérience professionnelle en lien avec le certificat de conseil en création d'entreprise.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS5868

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/3558/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	222
Montant total engagé	275 190 €
Coût moyen par dossier	1 240 €
Durée moyenne	34 h
Période	04/2020 – 12/2021
France compétences	96 %
Reste à charge titulaire	1 %
Régions	1 %
France Travail	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.